



CLUB DE TIR DE PERTUIS

<http://www.clubtirpertuis.fr>

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.com>

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 14 octobre 2022

Il est rappelé que seuls les adhérents à jour de leur cotisation 2021/2022 peuvent délibérer et voter lors de cette Assemblée Générale.

Ce n'est pas une année électorale.

Nombre d'adhérents : 313

Nombre de votants : 290

Nombre d'adhérents présents : 45

Nombre de procurations : 39

Total (présents et représentés) : 84

Quorum pour AGE 1/3 des membres soit 97

Quorum pour AGO ¼ des membres soit 72

Le quorum d'un tiers n'étant pas atteint, cette AG Extraordinaire ne peut pas décider de la modification des Statuts et du règlement intérieur du Club de tir de Pertuis. En revanche, un quart des votants sont présents ou représentés pour poursuivre une AG Ordinaire.

Par conséquent, le Président convoquera à nouveau, par courriel, une AGE le vendredi 21 octobre 2022 à 20H00 en salle du stand de tir de Verdun.

Ouverture de l'assemblée générale à 20H50

ORDRE DU JOUR de l'AGO (quorum un quart des membres)

- Rapport moral
- Bilan sportif
- Rapport financier, présentation des budgets de fonctionnement et prévisionnel
 - * **Evaluation de la cotisation 2023/2024**
- Questions diverses

Club de Tir de PERTUIS N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182
N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95
N° SIRET : 448 226 308 00014

Siège Social : chez M. BOURDOT 880, route d'Ansouis 84530 VILLELAURE

Le Président remercie les membres qui sont présents et procède à la lecture du rapport moral.

ANNEXE 1 : Rapport moral saison 2021/2022

Le Président mentionne en particulier :

- les effectifs du CTP ont légèrement augmenté pour atteindre 313 cotisants ;
- le don de 2000 € fait par Mr Gilles Moulac qu'il remercie chaleureusement ;
- le décès en cours d'année de Mr André Mounier-Piron, membre fondateur et créateur de l'école de tir. Une minute de silence a été respectée en hommage à André ;
- 250 adhésions (nouvelles et renouvellements) ont été enregistrées à ce jour pour la saison 2022 / 2023 ;
- les résultats exceptionnels de nos jeunes compétiteurs ;
- l'accueil du CTP aux scolaires lors des séances de découverte du tir ;
- la participation à la séance annuelle de nettoyage du Farigoulier des bénévoles que le CTP remercie.
- la nouvelle procédure d'obtention des licences par le portail EDEN (Espace Dématérialisé Enregistrement National) animé par la FFTir. Cette procédure est obligatoire et les membres du CTP n'ayant pas Internet devront se faire aider par leur famille, amis et en dernier recours se tourner vers le club.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

ANNEXE 2 : Bilan Sportif saison 2021/2022

Guy Pasquier, responsable de la Gestion Sportive, fait le point des résultats de nos compétiteurs où il apparaît que la saison passée a permis des résultats exceptionnels. Ce bilan ne mentionne pas les résultats obtenus lors des rencontres départementales et régionales où nombre de compétiteurs ont honorablement défendu les couleurs du club. La saison 2021 / 2022 se caractérise par des résultats exceptionnels pour le CTP. Le club s'honore d'avoir en son sein un double champion de France (Arnaud Gamaleri), d'une médaille d'argent (Arnaud Gamaleri), ainsi que de deux médailles de bronze (Arnaud Gamaleri et Baptiste Dol). Ces deux jeunes ont été sélectionnés au sein d'un collectif France de jeunes tireurs.

ANNEXE 3 : Bilan Financier saison 2021/2022

Jean-Louis Robert, trésorier, présente le bilan financier qui laisse apparaître un excédent de 11,77 €, mais également une réserve de 2150 € sur un compte bancaire afin de pouvoir financer les travaux du futur stand de tir au Farigoulier lorsque la Métropole aura réalisé les travaux d'infrastructure (à une échéance non encore connue à ce jour).

Les dépenses concernent les achats nécessaires au fonctionnement administratif de club, des armes de prêt et leur entretien, mais également les dépenses liées aux services extérieurs (formation des bénévoles, assurances, reversement de la part des licences à la FFtir, déplacements sportifs, divers ...) et enfin les provisions pour les dépenses à venir dans le cadre du futur déménagement du stand au Farigoulier.

Soit un total de 45369,99 €

Les recettes concernent les ventes de produits, les subventions (région , département, ville de Pertuis, dons, participation aux stages scolaires et des lieutenants de l'ouvèterie) et surtout les cotisations des membres du CTP.

Soit un total de 45381,76 €.

Les prévisions pour la saison à venir s'appuient sur le bilan de cette saison.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Cotisation 2023 / 2024

Actuellement, les membres du CTP règlent au club 68 € de cotisation annuelle, le reste étant transféré à la FFtir.

En accord avec le trésorier, le Président ne voit pas le besoin d'augmenter la cotisation, notamment en raison de l'augmentation constatée du coût de la vie.

Guy Pasquier rappelle que la cotisation du CTP est actuellement la moins élevée parmi l'ensemble des clubs de tir en PACA.

Il est également proposé de maintenir les taux alloués aux compétiteurs lors de leurs déplacements pour les championnats nationaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Le SIA (Système d'information sur les armes) devrait être opérationnel en 2023. Il appartiendra à chaque détenteur d'armes d'ouvrir un compte et le mettre à jour.

Club de Tir de PERTUIS N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001336 – N° DDJS : 84 88 182
N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95
N° SIRET : 448 226 308 00014

Siège Social : chez M. BOURDOT 880, route d'Ansouis 84530 VILLELAURE

- Les licences 2021 /2022 étaient valables jusqu'au 30 septembre 2022. A compter du 15 novembre, les Préfectures sont susceptibles de vérifier la réinscription des détenteurs d'armes ;

- Actuellement, des travaux de réalisation de stades d'entraînement (pour le football, rugby et le base-ball) sont en cours au Farigoulier, devant les clôtures ouest du stand 25 m / 50m. Il n'est plus possible de se garer devant ces clôtures ouest du stand 25 m / 50 m. Le chantier en cours est temporairement clôturé.

Les tireurs du CTP pourront cependant se garer devant les clôtures nord du stand, ainsi que devant la clôture en vis-à-vis.

Les travaux sont prévus de durer pendant 2 mois.

- Sponsoring.

Florian Aramand propose de s'appuyer sur un sponsor professionnel pour obtenir des subventions ou des dons. Le Président n'est pas opposé à rencontrer ce professionnel qu'on lui présenterait.

- Frédéric Alibert fait part de l'impossibilité de s'inscrire en 2ème club au sein des clubs de tir voisins. Il suggère une forme de réciprocité afin que le CTP ne dépasse pas un niveau critique de membres qui pourrait représenter une gêne pour les membres titulaires du CTP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La Secrétaire

Sandrine LUCCHINI

Le Président

Gilles BOURDOT

